

**GRENOBLE** | Prévenu d'outrage

## René Forney devant le tribunal correctionnel

« Je suis actuellement en prison pour avoir dénoncé les dérives de la justice. » René Forney, 59 ans, est apparu jeudi après-midi dans le box des prévenus du tribunal correctionnel de Grenoble vêtu d'un t-shirt blanc sur lequel était inscrite l'adresse de son site Internet. Chaque lettre étant griffonnée au stylo-bille. Un stylo avec lequel le quinquagénaire, qui comparait pour "outrage à magistrat", s'était également écrit sur les bras qu'il a levés, à son entrée dans la salle, pour saluer ses proches.

### Écroué dans le cadre d'une précédente peine

Le Grenoblois, qui dénonce depuis des années les agissements de la justice et avait passé, l'été dernier, plusieurs semaines au sommet d'une cheminée à Eybens pour protester contre le sort des pères lors des séparations de couples, faisait opposition à un jugement rendu en février 2014.

L'Isérois avait été reconnu coupable d'outrage à magistrat pour avoir qualifié le premier président de la cour d'appel de Grenoble, Gérard Meignié, de, entre autres, "truand", "mafieux" et "ordure", dans un courrier adressé à la Garde des Sceaux et publié sur son site Internet.

René Forney, qui ne s'était pas présenté le jour de l'audience, avait été con-

damné par défaut à quatre mois de prison ferme. Il avait, par ailleurs, été interpellé quelques jours plus tard et écroué dans le cadre de l'exécution d'une précédente peine.

### Le jugement sera rendu le 26 juin

Toujours écroué, le quinquagénaire a donc, comme le droit le lui permet, fait opposition à ce jugement. « Depuis quinze ans, on s'attaque à moi pour me faire taire », a-t-il affirmé. S'il reconnaît les mots qu'il a écrits, René Forney en refuse le caractère outrageant. « Quand vous avez des truands dans ce box, vous les appelez des truands. Et ce n'est pas outrageant », a lancé à la présidente celui qui se définit comme un ancien ingénieur en métallurgie « aujourd'hui au RSA entre deux stages de l'ANPE ».

« Quatre mois de prison est une peine en deçà de laquelle on ne peut pas descendre », a requis la représentante du ministère public.

M<sup>e</sup> Florence Patrimonio, qui défendait René Forney, a, pour sa part, parlé d'une suspicion « ressentie comme légitime » par le prévenu et a appelé le tribunal à « éviter une justice de caste ».

L'affaire a été mise en délibéré et le jugement sera rendu le 26 juin.

B.B.